

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 30/04/2025	Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 15/05/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....13 Votants.....20	Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Nassima VIGUIER formant la majorité des membres en exercice. Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Brigitte GOUTON Gerty EMBOULÉ pouvoir à Valérie BOCQUEL Geneviève DARGNAT pouvoir à Michel DOYEN Sébastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Adeline FAIDER-LOGET pouvoir à Pascale PALARD Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Elisabeth FRONTIN
Réf : 2025-025 Objet : Fermeture de poste Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 22/05/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 22/05/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Pascale PALARD

Réf : 2025-025- Fermeture de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2025,
Compte tenu de la mise en place du tableau des effectifs avec une mise à jour des postes à supprimer à la suite d'avancements de grades, de départs à la retraite ou par mutation, il convient de supprimer les emplois correspondants.
Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Monsieur le Maire,

- Exposer à l'Assemblée délibérante que plusieurs postes ouverts suite à des recrutements n'ont pas été supprimés ;
- Expliquer que l'instauration d'un tableau des effectifs et des emplois est obligatoire et que ces suppressions de postes faciliteraient sa compréhension et sa mise en place ;
- Proposer à l'Assemblée délibérante de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} juin 2025

Filière administrative						
Emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Situation statutaire	Poste vacant (oui/non)	Motif de la suppression
Responsable générale des services	Rédacteur	B	Temps complet	Titulaire	Oui	Avancement de grade
Responsable générale des services	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	Titulaire	Oui	Avancement de grade
Agent administratif dédié à l'état civil et à l'urbanisme	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	Titulaire	Oui	Avancement de grade
Responsable des Ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	Titulaire	Oui	Nomination catégorie supérieure suite à l'obtention d'un concours
Agent administratif en charge des ressources humaines	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	Titulaire	Oui	Mutation
Agent administratif en charge des finances	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet	Titulaire	Oui	Départ à la retraite
Agent administratif en charge des finances	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet	Titulaire	Oui	Avancement de grade

Filière technique						
Emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Situation statutaire	Poste vacant (oui/non)	Motif de la suppression
Responsable des services techniques	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet	Titulaire	Oui	Mutation
Responsable des services techniques	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	Temps complet	Titulaire	Oui	Avancement de grade